



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LES  
**PAQUES**

PAR M<sup>GR</sup> DE SÉGUR

SOIXANTE-QUINZIÈME ÉDITION

PRIX : 5 CENTIMES



PARIS

LIBRAIRIE DE PROPAGANDE

HATON, ÉDITEUR

33, RUE BONAPARTE, 33

ent. 729.4 1876

# OUVRAGES DE M<sup>GR</sup> DE SÉGUR.

Prix des ouvrages expédiés FRANCO par la poste. — Remises sur les demandes par nombres.

\* A ceux qui souffrent. Consolations. 1 vol. in-18 . . . 1 fr.  
 Au soldat en temps de guerre. In-18 . . . 10 c.  
 Aux apprentis. Avis et conseils. In-18 . . . 30 c.  
 Je crois. 1 vol. in-18 . . . 55 c.  
 Le bon combat de la Foi. In-18 . . . 50 c.  
 Causeries sur le Protestantisme. 1 vol. in-18 . . . 70 c.  
 Le Concile. In-18 . . . 30 c.  
 La Confession. In-18 . . . 30 c.  
 La Confirmation. 1 vol. in-18. 55 c.  
 Le Cordon de saint François. In-18. Le cent. . . 1 fr. 75 c.  
 Le Dentier de S. Pierre. In-18. 40 c.  
 La Divinité de J.-C. In-18. 30 c.  
 Le Dogme de l'Infaillibilité. 1 vol. in-18. . . . . 1 fr. 25 c.  
 L'École sans Dieu. In-18. . . 30 c.  
 L'Église. In-18. . . . . 45 c.  
 L'Enfant Jésus. In-18 . . . 30 c.  
 La Foi devant la science moderne. In-18 . . . . . 50 c.  
 La France aux pieds du Sacré-Cœur. In-18. . . . . 10 c.  
 La Lampe du Saint-Sacrement. In-18 . . . . . 15 c.

Les Francs-Maçons. In-18. . . 40 c.  
 Grosses vérités. In-18. . . 15 c.  
 Instructions familiales. 2 vol. in-12. . . . . 6 fr.  
 \* Jésus-Christ. 1 vol. in-18 . . . 70 c.  
 La Liberté. 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.  
 \* Les Merveilles de Lourdes. 1 vol. in-18. . . . . 1 fr. 25 c.  
 Mois de Marie. 1 vol. in-18 . 1 fr.  
 Objections populaires contre l'Encyclique. In-18 . . . 25 c.  
 Le Pape. In-18 . . . . . 25 c.  
 Les Pâques. In-18 . . . . . 10 c.  
 La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. In-18. . . . . 20 c.  
 Pèlerinage de Paray-le-Monial. La France aux pieds du sacré-cœur. In-18 . . . . . 10 c.  
 \* Pie IX et ses noces d'or. 50 c.  
 La Piété enseignée aux enfants. 1 vol. in-18 . . . . . 3 fr. 50 c.  
 La Piété et la vie intérieure. — NOTIONS. In-18. . . . . 35 c.  
 — LE RENONCEMENT. In-18 . 50 c.  
 La Grâce et l'amour de Jésus. 2 vol. in-18. . . . . 2 fr. 50 c.  
 — LE CHRÉTIEN VIVANT EN JÉSUS. 1 vol. in-18 de 300 pages. 1 fr. 20 c.

— NOS GRANDS EN JÉSUS. 1<sup>re</sup> partie. 1 vol. in-18 . . . . . 1 fr. 50 c.  
 — 2<sup>e</sup> partie. 1 vol. in-18. . . 1 fr. 50 c.  
 — 3<sup>e</sup> partie. 1 vol. in-18. . . 1 fr. 50 c.  
 \* La présence réelle. In-18. 50 c.  
 Prêtres et Nobles. In-18. . . 35 c.  
 Prie-Dieu. 1 beau vol. in-32 . 70 c.  
 La Religion enseignée aux petits enfants. In-18 . . . . . 40 c.  
 \* Réponses. 1 vol. in-18 . . . 70 c.  
 — Le même ouvrage, édition de bibliothèque. 1 vol. in-18. 1 fr. 25 c.  
 La Révolution. 1 vol. in-18. 70 c.  
 \* Le Sacré-Cœur. 1 vol. in-18. 1 fr.  
 La Sainte-Vierge. 1 vol. in-18. 1 fr.  
 \* Les Saints Mystères. In-18. 80 c.  
 Le Souverain-Pontife. 1 vol. in-18 de 300 pages . . . . . 1 fr. 25 c.  
 Le Tiers-Ordre. In-18 . . . 30 c.  
 La très-sainte Communion. In-18. . . . . 30 c.  
 Une petite sainte. In-18 . . . 40 c.  
 Vive le Roi. In-18 . . . . . 35 c.  
 Les Volontaires de la prière. In-18. Le cent. . . . . 1 fr. 75 c.  
 Y a-t-il un Dieu qui s'occupe de nous ? In-18. . . . . 15 c.

Les ouvrages marqués d'un \* se vendent reliés élégamment en percaline avec titre doré.  
 Prix de la reliure : 30 centimes.

# LES PAQUES

---

## Aux retardataires.

Il y a quelques années, un missionnaire prêchait à Nancy une admirable retraite pour les militaires de la garnison. Chaque soir, l'église était encombrée d'auditeurs ; à côté des simples troupiers on voyait assidûment réunis au pied de la chaire des officiers de tout grade.

Quelques jours avant Pâques, le missionnaire reçut la visite d'un capitaine, homme d'esprit, droit et honnête, qui entama la conversation sur les grandes vérités chrétiennes, exposées dans les réunions précédentes. « J'ai bien la foi, dit cet officier ; qui ne l'a pas ? Il n'y a qu'un triple ignorant, ou un triple corrompu qui soit de force à ne pas croire en Dieu, à ne pas croire à l'éternité, à ne pas croire en Jésus-Christ, et à nier la majesté de l'Église. Dieu merci ! je n'en suis pas encore là. Et cependant j'ai dans l'esprit un je ne sais quoi d'embrouillé qui m'empêche d'y voir clair, d'y voir assez clair

pour aller plus loin, pour pratiquer. » Le bon missionnaire sourit et, lui tendant la main : « Mon capitaine, lui dit-il, je connais cela. Bien des gens sont travaillés de cette maladie. La main sur la conscience, voulez-vous en guérir? — Eh! sans doute, répondit l'officier. A vrai dire, je viens ici en consultation. Quel livre faut-il lire? Par où faut-il commencer? — Quel livre? Aucun. — Et comment alors m'instruirai-je? comment arriverai-je à dissiper mes doutes? — Rien n'est plus simple. Seulement, je crains bien que vous ne repoussiez le remède dès que vous le connaîtrez. Il est infailible cependant, et mille fois je l'ai employé avec plein succès. — Dites toujours, Peut-être ne me fera-t-il pas si peur. — Eh bien, mettez-vous à genoux de suite et bravement, sans hésiter, sans regarder derrière vous; priez de tout votre cœur; moi, je vais me mettre à prier avec vous, et puis... je vous confesserai. — Me confesser! répliqua vivement l'officier tout surpris; mais c'est là précisément ce qui me paraît inadmissible, absurde, indigne d'un homme qui se respecte! » Et il lança cinq ou six bordées contre la Confession. Le Père écoutait tout cela tranquillement. « Vous voyez bien que vous avez peur, lui dit-il. J'en étais sûr. Je vous aurais cru plus brave et surtout plus sincère. — Mais je le

suis. — Non. — Si fait. — Prouvez-le-moi donc; prouvez-le-moi, ici à genoux. » Et en disant cela il s'agenouilla le premier... Après un peu d'hésitation, le capitaine en fit autant. Le missionnaire récita à haute voix et du fond du cœur : *Notre Père, Je vous salue, Marie, et Je crois en Dieu*; puis un acte de contrition. « Confessez-vous, mon fils, ajouta-t-il avec douceur et autorité. DIEU veut votre âme. Je vous pardonnerai tout en son nom. » Le capitaine tout ému ne répondit rien. Le prêtre se leva; l'officier resta à genoux. « DIEU soit béni! » dit le missionnaire. Et il s'assit près du militaire, l'embrassa cordialement, l'encouragea si bien que son pauvre cœur fermé s'ouvrit à la grâce de DIEU, et que, vingt minutes après, l'absolution sacramentelle avait rendu à cette belle âme toute sa pureté première...

L'officier resta longtemps à genoux... il pleurerait. Quand il se releva, il se jeta dans les bras de son Père. « Oh, quel remède! s'écria-t-il. Qu'il est dur, mais qu'il est bon! Combien je vois clair à présent! C'est le cœur qui me portait à la tête; je n'ai plus de doute; je crois tout; je suis le plus heureux homme du monde! »

Et il fit ses Pâques, publiquement et solennellement, avec une grande partie de la garnison, le général en tête; et il est resté depuis

un généreux et fidèle chrétien, servant DIEU sans peur et sans reproche.

Pour vous aider à en faire autant, mon pauvre lecteur, qui peut-être êtes bien en retard avec le bon DIEU, je viens, en quelques mots, vous parler de vos Pâques, vous dire ce que c'est, quelle grande faute vous commettriez si vous les manquiez encore cette année, quelle folie ce serait de les remettre à plus tard. Que vous seriez donc heureux si vous deveniez une bonne fois un vrai chrétien!

Je vous demanderai, moi aussi : Êtes-vous sincère? avez-vous le cœur droit et honnête? — Oui, sans doute. — Alors écoutez-moi, et n'ayez pas peur!

---

## I

### La Communion pascalle.

Les chrétiens forment sur la terre une grande famille, dont le bon Dieu est le chef dans les cieux, et dont le Pape est le chef visible sur la terre. Cette famille s'appelle l'Église catholique, c'est-à-dire la société universelle. Elle se subdivise en un grand nombre de fractions qu'on appelle des *diocèses* et des *paroisses*. Chaque diocèse a pour chef un Archevêque ou un Évêque, et chaque paroisse un Prêtre qu'on appelle

**curé, c'est-à-dire pasteur des âmes. Les curés obéissent aux Évêques ; les Évêques au Pape, Représentant et Vicaire de DIEU. Donc, en obéissant à leur curé, les chrétiens obéissent à leur Évêque, obéissent au Pape, obéissent au bon DIEU. Telle est la grande et très-simple organisation que DIEU a donnée lui-même à son Église, à sa famille sur la terre.**

**Or, dans toutes les familles bien unies, il est d'usage que tous les enfants et petits-enfants se réunissent joyeusement à un repas commun, à un *banquet de famille*, pour célébrer la fête du chef de la famille. Ce banquet est comme le signe de l'union qui règne entre tous les membres.**

**Il en est de même parmi les chrétiens : à la fête de Pâques, à la fête glorieuse de la résurrection de Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST, le Pape et les Évêques invitent tous leurs enfants, tous les chrétiens, à se réunir dans leur paroisse respective, autour de leur curé, afin d'y participer tous ensemble au banquet céleste de l'Eucharistie, où JÉSUS-CHRIST réellement présent, quoique caché dans le Saint-Sacrement, se donne en nourriture spirituelle à chaque fidèle.**

**Cette Communion simultanée de tous les enfants de DIEU s'appelle la Communion pascale, parce qu'elle se fait à Pâques. Elle a pour but principal d'unir tous les membres de l'Église**



dans un même acte public de religion, de foi en JÉSUS-CHRIST, d'amour de DIEU et de piété catholique. Les *Pâques* sont donc notre grande fête de famille, le témoignage solennel et public de notre fidélité à JÉSUS-CHRIST et de notre obéissance à la sainte Église catholique, notre Mère.

## II

**Si tous les chrétiens sont obligés à faire leurs Pâques.**

Tous les chrétiens qui ont fait leur première Communion sont obligés, rigoureusement obligés à s'approcher des sacrements au temps pascal.

Dans les temps primitifs, on était *obligé* à communier bien plus souvent ; les Apôtres avaient ordonné, sous des peines très-graves, que tous les fidèles communieraient tous les matins. A partir du quatrième siècle, l'obligation de communier ne subsista que pour les dimanches et les fêtes ; à partir du septième ou du huitième siècle, cette loi excellente tomba elle-même en désuétude, si bien qu'en l'année 1215, le Pape Innocent III se vit forcé, dans le concile général de Latran, de régler que désormais les chrétiens se confesseraient et communieraient *au moins* une fois dans l'année, dans leur paroisse respective, au temps pascal. — Le concile

général de Trente, en 1550, confirma et renouvela cette loi religieuse dans les termes suivants : « Si quelqu'un prétend que tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui ont atteint l'âge de discrétion, ne sont pas obligés chaque année à communier *au moins* une fois à Pâques, selon le précepte de notre sainte Mère l'Église, qu'il soit anathème ! »

Donc nous sommes tous obligés : 1° à nous confesser et à communier au moins une fois par an ; 2° à communier dans le temps pascal ; 3° à communier dans notre paroisse, à moins d'impossibilité ou de permission, soit de notre curé, soit de notre Évêque.

Le temps pascal commence ordinairement huit jours avant Pâques, et finit huit jours après. Cependant, pour faciliter aux fidèles l'accomplissement de leurs devoirs, les Évêques étendent presque toujours le temps pascal, et le font commencer huit jours plus tôt et finir huit jours plus tard, en tout un mois, quinze jours avant Pâques et quinze jours après.

### III

**Ceux qui ne font pas leurs Pâques, commettent-ils une grande faute ?**

Oui, une très-grande faute, un péché *mortel*. Us désobéissent à l'Église dans une de ses lois

les plus importantes, et ils s'excluent eux-mêmes de la famille catholique. Ce péché a donc un caractère tout exceptionnel; et c'est pour cette raison que le concile général de Latran déclare que « l'on doit défendre l'entrée de l'église aux chrétiens qui négligent de faire leurs Pâques, et qu'après leur mort ils doivent être privés des honneurs de la sépulture chrétienne. »

Qu'ils ne disent pas : « Nous sommes des honnêtes gens; nous ne faisons de mal à personne. » Cela peut suffire pour le monde; mais pour DIEU, pour le salut, c'est une autre affaire. Catholiques indignes, ces hommes indifférents se perdent par leur coupable négligence; ils renient les obligations de leur baptême, désobéissent à DIEU et repoussent son amour. Que dirait-on d'un fils qui, invité par son bon père au banquet de famille, lèverait les épaules, lui tournerait le dos et ne penserait pas même à cette douce invitation? Un mauvais catholique, c'est un mauvais fils.

De même qu'un fils qui a osé renier son père et sa mère n'a plus aucun droit aux avantages de la famille, de même le chrétien infidèle à DIEU et à l'Église, à la confession et à la communion pascales, perd tous les droits aux biens spirituels dont jouissent ses frères, aux

prières publiques de l'Église soit avant, soit après sa mort. Vivant comme un païen, mourant comme un païen, il sera traité après sa mort comme un païen ; il sera privé des prières et des honneurs religieux qui sont accordés au fidèle, et le prêtre n'aura pas le même droit de prier publiquement pour lui.

D'après la gravité du châtement, que l'on juge de la gravité de la faute.

#### IV

**Le temps pascal une fois passé, est-on encore obligé de se confesser et de communier ?**

Sans aucun doute, l'obligation de se confesser et de communier au moins une fois l'an subsiste pendant l'année entière, d'une Pâques à l'autre.

La loi de la Communion pascale renferme trois devoirs distincts et qui obligent tous trois sous peine de péché mortel :

1° L'obligation de se confesser et de communier ; 2° l'obligation de communier à Pâques ; 3° l'obligation de communier à Pâques dans sa paroisse. Quand on a laissé passer le temps pascal, on ne peut plus remplir le second de ses devoirs ; mais on peut encore, c'est bien évident, remplir le premier et le troisième, c'est-à-dire communier, et communier dans sa paroisse. Si, enfin, pour une raison lé-

gitime, on ne pouvait pas communier dans sa paroisse, ce qui est le troisième devoir, on resterait toujours obligé au premier, c'est-à-dire obligé à communier une fois dans l'année. — Si j'ai trois dettes à payer au même créancier, suis-je exempté de les payer toutes trois, sous prétexte que je me trouve dans l'impossibilité d'en payer une ou même deux? N'est-ce pas clair comme le jour?

Ainsi donc, mes pauvres amis les retardataires, prenez-en votre parti : l'obligation de vous confesser et de communier dure pour vous trois cent soixante-cinq jours, et trois cent soixante-six, les années bissextiles ; il n'y a pas un moment de répit. Exécutez-vous donc de bonne grâce, et, sans tarder davantage, allez bravement trouver votre curé. Chaque jour de négligence aggrave votre faute.

## V

**Ne pas remettre à une autre année.**

C'est grande prudence, car savons-nous s'il y aura pour nous une autre année? J'ai connu un pauvre jeune homme, menuisier de son état, qui, sollicité par son curé de songer à ses Pâques, lui avait répondu : « Pas cette année ; l'année prochaine. » Il mourait subitement le lendemain matin, sans aucun secours reli-

gieux... Il n'y avait eu pour lui ni plus tard ni année prochaine.

De pareils accidents n'arrivent, hélas ! que trop fréquemment. Nul n'est sûr du lendemain, à plus forte raison de l'année suivante. Marchons pendant qu'il fait jour ; voici venir la nuit pendant laquelle personne ne peut plus travailler. La mort tombe sur nous à l'improviste, comme un voleur. « Veillons tous et prions, et tenons-nous prêts ; car nous ne savons ni le jour ni l'heure. » Ce sont les propres paroles du bon DIEU dans l'Évangile.

On ne meurt qu'une fois. L'homme qui fait reposer le sort de son éternité sur un *peut-être*, est un fou, le plus fou des fous.

## VI

**Un bon chrétien doit-il se contenter de faire ses Pâques ?**

Non certainement. Il doit faire ses Pâques pour obéir aux préceptes de l'Église et ne pas commettre le grave péché mortel que nous avons dit ; mais il doit, en outre, s'il aime le bon DIEU, s'il a quelque souci du salut et de la sanctification de son âme, s'approcher de temps en temps des sacrements, afin d'éviter au moins le péché mortel et d'avoir toujours la conscience en bon état. Il doit surtout se confesser et communier

souvent, s'il est exposé à tomber dans le péché, soit par la violence de ses passions, soit par les dangers particuliers où il peut être exposé.

Faire ses Pâques, c'est faire tout juste ce qui est commandé. Or, celui-là est bien prêt de faire ce qui est défendu, qui fait tout juste ce qui est ordonné. L'expérience le prouve : quand on marche sur le fin bord d'un précipice, on s'expose à tomber dedans facilement ; le moindre faux pas entraîne la chute. Ainsi en est-il du chrétien : pour être en sûreté dans le chemin de la vie, il doit observer non-seulement les lois proprement dites de la Religion, mais encore les conseils salutaires que l'Église adresse, comme une bonne mère, à ses enfants.

Or l'Église, tout en nous *ordonnant* de communier au moins une fois l'an, nous *conseille* et nous presse de communier souvent, le plus souvent possible.

Confessons-nous donc et communions au moins aux grandes fêtes, afin de devenir de vrais catholiques. Mais, avant tout et par-dessus tout, accomplissons tous, sans exception, notre grand devoir pascal, et attirons ainsi sur nos familles, sur notre patrie et sur nos propres têtes, les bénédictions de la vie présente et celles de la vie à venir.

# TABLE

---

<b>DES RETARDATAIRES. . . . .</b>	<b>3</b>
<b>I. La Communion pascale. . . . .</b>	<b>6</b>
<b>II. Si tous les chrétiens sont obligés à faire leurs Pâques. . . . .</b>	<b>8</b>
<b>III. Ceux qui ne font pas leurs Pâques, commettent-ils une grande faute? . . . . .</b>	<b>9</b>
<b>IV. Le temps pascal une fois passé, est-on encore obligé de se confesser et de communier. . . . .</b>	<b>11</b>
<b>V. Ne pas remettre à une autre année. . . . .</b>	<b>12</b>
<b>VI. Un bon chrétien doit-il se contenter de faire ses Pâques? . . . . .</b>	<b>13</b>





# LES QUATRE ÉVANGILES

TRADUCTION NOUVELLE

ACCOMPAGNÉE DE NOTES ET DE DISSERTATIONS

Par M. l'Abbé A. CRAMPON

Chanoine honoraire d'Amiens et de Perpignan

AVEC APPROBATION DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'AMIENS, DE  
BEAUVAIS, D'ARRAS, DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS, ETC.

Un très-fort vol. in-8. — Prix : 7 fr. 50 franco

Le public a accueilli avec une rare faveur cette nouvelle traduction des saints Évangiles. Outre que ce beau livre venait à son heure, suivant l'expression de Mgr l'évêque de Beauvais, nous n'avions pas dans notre littérature un ouvrage qui renfermât, en un seul volume, avec le texte même de l'Évangile, un résumé intéressant et solide des meilleurs travaux de critique et d'exégèse sur ce sujet capital. Aussi la presse de toute nuance lui a-t-elle donné les plus grands éloges. Les *Études des Pères Jésuites*; la *Revue des sciences ecclésiastiques*; le *Correspondant*, le *Monde*, etc., etc., ont loué à l'envi la fidélité rigoureuse de la traduction, la beauté des préfaces, la savante concision des notes et la science résumée avec une netteté remarquable dans le *vocabulaire* qui termine le volume.

« De toutes les réponses qu'a provoquées la *Vie de Jésus*, par notre collaborateur M. Renan, disait M. de Sacy, de l'Académie française, dans le *Journal des Débats*, la meilleure, à mon avis, est celle que vient de faire M. l'abbé Crampon, en publiant une nouvelle traduction des *Évangiles*. Ce que j'aime, c'est sa rigoureuse fidélité, etc., etc. »

Typographie Firmin Didot. — Mesnil (Eure).